

Référence : C.N.386.2019.TREATIES-XXII.4 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES ACCORDS DE RÈGLEMENT  
INTERNATIONAUX ISSUS DE LA MÉDIATION

NEW YORK, 20 DÉCEMBRE 2018

BÉLARUS : SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 7 août 2019, avec :

Réserve (Traduction) (Original : russe)

Conformément à l'article 8 de la Convention, la République du Bélarus n'appliquera pas la  
présente Convention aux accords de règlement auxquels elle est partie, ou auxquels toute entité  
publique ou toute personne agissant au nom d'une entité publique est partie.

Le 13 août 2019

